



**FERMETURE du TERRAIN D'HONNEUR et du CROISSANT II de football du stade du Croissant  
Du Vendredi 6 Mars 2020 12h00 au Lundi 9 Mars 2020 9h00**

**Le Maire de SAINT PAIR SUR MER**

Vu l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'interdire les manifestations sportives de football sur le TERRAIN D'HONNEUR et le CROISSANT II du stade du Croissant suite aux pluies de ces derniers jours,

**CONSIDERANT** que la sécurité des sportifs rend nécessaire la réglementation des matchs de football ou entraînements sur le TERRAIN D'HONNEUR et le CROISSANT II du stade du Croissant,

**ARRETE**

**Article 1 :**

**Les matchs de football ou entraînements de football seront interdits sur le TERRAIN D'HONNEUR et le CROISSANT II du stade du Croissant Vendredi 6 Mars 2020 12h00 au Lundi 9 Mars 2020 9h00.**

**Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le sous-préfet d'Avranches
- Monsieur le président de l'U.S.S.P
- Monsieur le chef de service de la police municipale
- Monsieur le chef de corps du centre de secours de Granville
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux

**Article 3**

Affichage du présent arrêté sur le lieu.

Fait à Saint Pair sur Mer,  
le 06 Mars 2020,  
Le Maire,

Guy LECROISEY